

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles A. Lussier

Clerk of the Senate

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."

"Avec la permission du Sénat,
L'honorable secrétaire du Trésor,
Qui a été consulté préalablement par le Comité des finances, a déclaré que la présente loi
et les amendements proposés à la loi
sont dans l'ordre du jour de la Chambre.
La motion sera donc adoptée."